

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2018 à 19 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin, Dale Rathwell, Thomas Bates et Marc Poirier.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

## **Ordre du jour**

### **1. Période de questions**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **3. Consultation sur les demandes de dérogations mineures**

3.1 Demande de dérogations mineures – 1, chemin de Barkmere – 1894-75-6235

### **4. Demande de dérogations mineures**

4.1 Demande de dérogations mineures – 1, chemin de Barkmere – 1894-75-6235

### **5. Adoption des procès-verbaux**

5.1 Séance ordinaire du 15 mai 2018

5.2 Séance extraordinaire du 25 mai 2018

5.3 Séance extraordinaire du 26 mai 2018

5.4 Séance extraordinaire du 8 juin 2018

### **6. Gestion financière et administrative**

6.1 Liste des comptes à payer au 31 mai 2018

6.2 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

6.3 Formation d'un comité pour l'élaboration d'une politique de services municipaux

6.4 Confirmation – Avocat principal de la municipalité – Dubé Guyot (point ajouté à l'adoption de l'ordre du jour)

6.5 Demande d'accompagnement du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (point ajouté à l'adoption de l'ordre du jour)

6.6 Mandats – Dubé Guyot (point ajouté à l'adoption de l'ordre du jour)

### **7. Sécurité publique**

7.1 Dépôt en vertu de la délégation de pouvoir d'autoriser l'embauche de personnel temporaire au nom de la municipalité

7.2 Nomination de Johanne Morin au poste de premier répondant

## **8. Travaux publics**

8.1 Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc – Demande de paiement de la retenue spéciale pour thermopompe

8.2 Programme d'aide à la voirie locale - Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – Projet AIRRL 2016-228

8.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Projet RIRL 2017-636

8.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Projet RIRL 2017-637

## **9. Urbanisme et hygiène du milieu**

9.1 PIIA – 1, chemin de Barkmere – 1894-75-6235 – Construction d'un garage et revêtement extérieur de la résidence principale

9.2 Appui à la MRC des Laurentides relativement à son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

## **10. Loisirs et culture**

10.1 Programme d'aide financière – Camp de jour – Été 2018

## **11. Rapport de la mairesse et des conseillers**

## **12. Période de questions**

## **13. Levée de la séance**

### **1. Période de questions**

**2018-0105**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

6.4 Confirmation – Avocat principal de la municipalité – Dubé Guyot

6.5 Demande d'accompagnement du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire

6.6 Mandats – Dubé Guyot

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**Messieurs les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Hervey William Howe et Marc Poirier votent en faveur de la résolution.**

**Madame la mairesse Pascale Blais ainsi que messieurs les conseillers Thomas Bates, Dale Rathwell votent contre la résolution.**

### **3. Consultation sur les demandes de dérogations mineures**

#### **3.1 Demande de dérogations mineures – 1, chemin de Barkmere – Matricule 1894-75-6235**

La mairesse invite l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures.

Des citoyens posent des questions concernant cette demande et Madame France Bellefleur, directrice générale, répond à leurs questions.

Aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures.

### **4. Demande de dérogations mineures**

2018-0106

#### **4.1 Demande de dérogations mineures – 1, chemin de Barkmere – Matricule 1894-75-6235**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogations mineures déposée par le propriétaire du 1, chemin de Barkmere, matricule 1894-75-6235 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogations mineures vise à autoriser la construction d'un garage ayant une superficie de 115 m<sup>2</sup>, ce qui est supérieur à la superficie de la résidence principale dans le cas d'un garage privé détaché et supérieur à 100 m<sup>2</sup> pour un garage relatif à un usage additionnel artisanal lourd sur un emplacement résidentiel comme prescrit aux articles 7.4.3 et 8.2.2 du *Règlement de zonage #115* ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogations mineures vise également à autoriser la construction d'un garage ayant une hauteur de 6.7 mètres alors que la maximum prescrit à l'article 8.2.2 du *Règlement de zonage #115* est de 6 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a besoin de cette superficie pour entreposer ses effets personnels, pour réparer sa machinerie liée à l'entretien de sa ferme située sur une autre propriété et pour travailler sur différent projet personnel tout en s'assurant de pouvoir circuler autour des véhicules en toute sécurité ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun désagrément sur le voisinage n'est anticipé ;

**CONSIDÉRANT** que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu :

**QUE** le conseil approuve cette demande de dérogations mineures pour la propriété du 1, chemin de Barkmere et autorise :

- la construction d'un garage ayant une superficie de 115 m<sup>2</sup>, ce qui est supérieur à la superficie de la résidence principale dans le cas d'un garage privé détaché et supérieur à 100 m<sup>2</sup> pour un garage relatif à un usage additionnel artisanal lourd sur un emplacement résidentiel comme prescrit aux articles 7.4.3 et 8.2.2 du Règlement de zonage #115 ;
- la construction d'un garage ayant une hauteur de 6.7 mètres alors que la maximum prescrit à l'article 8.2.2 du Règlement de zonage #115 est de 6 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Adoption des procès-verbaux**

**2018-0107**

**5.1 Séance ordinaire du 15 mai 2018**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2018 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-0108**

**5.2 Séance extraordinaire du 25 mai 2018**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2018 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-0109

### 5.3 Séance extraordinaire du 26 mai 2018

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 mai 2018 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-0110

### 5.4 Séance extraordinaire du 8 juin 2018

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2018 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. Gestion financière et administrative

2018-0111

### 6.1 Liste des comptes à payer au 31 mai 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Amyot Gélinas	9 836.11 \$
Arundel Provision* (formation)	126.47 \$
Bell Canada (ligne fax)	89.51 \$
Bell Mobilité (cellulaires voirie)	39.00 \$
Carpell Surface (entretien terrain synthétique)	1 124.76 \$
Distribution Hunpaco* (eau)	58.50 \$
Équipement Medi-Sécur* (gants, couvertures)	45.88 \$
Formulaire municipal* (livres minutes)	435.84 \$
Fournitures de bureau Denis*(papier et papeterie)	381.55 \$
Gilbert P. Miller & fils*(gravier, nivelleuse)	5 970.12 \$
Grandchamps Chapiteaux*(location chapiteau)	1 267.60 \$
Hydro-Québec (électricité)	1 456.31 \$
Juteau Ruel (copies photocopieurs)	122.77 \$
La Capital (assurance groupe)	2 655.36 \$
Les Machineries St-Jovite* (plaque, pièces ventrac)	59.39 \$
Les 4 fers en l'air* (location jeu gonflable)	316.18 \$
L'information du Nord* (consultation publique)	264.44 \$
Local 4852 SCFP (cotisations syndicales)	626.31 \$
Loisirs Arundel* (musique Fête du Canada)	1 800.00 \$
Marc Marier (frais de garde - animaux)	150.00 \$
Matériaux R McLaughlin*(ciment, sonotube)	224.43 \$

Mécanique Benoit Pépin*(réparation Ford et ambulance)	1 944.27 \$
Ministre des finances (SQ)	40 250.00 \$
MRC des Laurentides* (téléphonie, quote-part, bacs)	68 265.40 \$
Multi Routes (calcium)	7 079.93 \$
Outils Tremblant* (mélangeur ciment)	48.02 \$
Paysage Net* (entretien ménager)	689.85 \$
Pièces d'auto P&B Gareau * (location bouteilles)	217.13 \$
Régie incendie Nord Ouest (quote-part)	14 477.57 \$
Roberge, Karine*(clown)	517.39 \$
Saya Production*(atelier de percussion)	688.70 \$
Les Serres Arundel* (fleurs)	610.37 \$
Serrurier Magic* (réparation serrure)	517.39 \$
Services informatiques Laurentides*(technicien)	460.76 \$
Shaw direct (musique terrain multifonctionnel)	38.50 \$
Signalisation Lévis*(panneaux motos et baignade)	1 757.34 \$
Toromont Cat *(réparation pépîne)	1 801.49 \$
Visa Desjardins*(café, timbres, logiciel)	372.00 \$
Salaires et contributions d'employeur	40 890.93 \$
Frais de banque	124.57 \$

Liste de chèques émis :

5127 Amélie Labrosse	500.00 \$
5128 Masonic Lodge	150.00 \$
5130 Légion Royale Canadienne	150.00 \$

\* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de mai 2018, transmis en date du 12 juin 2018.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

Madame la mairesse, Pascale Blais présente et dépose le rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

2018-0112

**6.3 Formation d'un comité pour la création d'une politique de services municipaux**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de mettre en place une politique de services municipaux afin de prioriser la qualité de ses services, laquelle serait adaptée, dans la mesure du possible, aux attentes et besoins de la population ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu de nommer un comité pour l'élaboration d'une politique de services municipaux composé de la mairesse Pascale Blais et des conseillers Jonathan Morgan, Thomas Bates et Dale Rathwell afin d'étudier et d'examiner les attentes et besoins de la population relatifs à la qualité des services de la municipalité, pour ensuite en faire rapport au conseil dans le but de l'éclairer dans l'élaboration d'une politique de services municipaux.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**Madame la mairesse Pascale Blais ainsi que messieurs les conseillers Jonathan Morgan, Thomas Bates, Dale Rathwell votent en faveur de la résolution.**

**Messieurs les conseillers Paul Pepin, Hervey William Howe et Marc Poirier votent contre la résolution.**

2018-0113

**6.4 Confirmation – Avocat principal de la municipalité – Dubé Guyot**

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel que le conseil municipal ainsi que les employés municipaux aient accès à un aviseur légal et avocat ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun membre du conseil n'a le pouvoir d'agir en tant qu'aviseur légal et avocat de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que le conseil mandate la firme Dubé Guyot comme avocat principal de la municipalité d'Arundel.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**Messieurs les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Hervey William Howe et Marc Poirier votent en faveur de la résolution.**

**Madame la mairesse Pascale Blais ainsi que monsieur le conseiller Thomas Bates votent contre la résolution.**

**Monsieur le conseiller Dale Rathwell s'abstient de voter sur cette résolution.**

2018-0114

**6.5 Demande d'accompagnement au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux en janvier 2018 mentionnant les valeurs et règles de conduites;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe actuellement une problématique au sein du respect de ce code d'éthique par certains élus ;

**CONSIDÉRANT** qu'en plus des problèmes relatifs au code d'éthique, d'autres problématiques doivent être résolues ;

**CONSIDÉRANT** que la situation actuelle est inacceptable et ne peut plus se poursuivre ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil municipal demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un accompagnement afin de l'aider dans la problématique actuelle.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**Messieurs les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Hervey William Howe et Marc Poirier votent en faveur de la résolution.**

**Madame la mairesse Pascale Blais ainsi que messieurs les conseillers Thomas Bates et Dale Rathwell votent contre la résolution.**

2018-0115

**6.6 Mandats – Dubé Guyot**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux en janvier 2018 mentionnant les valeurs et les règles de conduite ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil ayant reçu une formation et ayant plus de vécu et qu'il est considéré de revoir le code d'éthique ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a également lieu d'établir des règles pour la tenue des séances du conseil afin de régler certaines problématiques ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu de mandater la firme Dubé Guyot afin d'assister le conseil dans la préparation de projets de règlements sur le code d'éthique et de déontologie des élus et sur la tenue des séances du conseil.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



**Messieurs les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Hervey William Howe et Marc Poirier votent en faveur de la résolution.**

**Madame la mairesse Pascale Blais ainsi que messieurs les conseillers Thomas Bates, Dale Rathwell votent contre la résolution.**

## **7. Sécurité publique**

### **7.1 Dépôt en vertu de la délégation de pouvoir d'autoriser l'embauche de personnel temporaire au nom de la municipalité**

La directrice générale France Bellefleur dépose la liste des personnes embauchées en vertu du règlement #205 concernant l'embauche de personnel temporaire :

Johanne Morin : Premier répondant – Temporaire.

**2018 -0116**

### **7.2 Nomination de Johanne Morin au poste de premiers répondants**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel opère un service de premiers répondants, intégré au réseau des services pré hospitaliers d'urgence de la région des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut assurer les interventions de première ligne pour les urgences médicales sur le territoire des municipalités de Barkmere, Huberdeau, Montcalm et Arundel et ce, en vertu d'une entente intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT** que le service des premiers répondants doit demeurer accessible et disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine et que le service doit disposer du personnel qualifié et recertifié périodiquement et se soumettre au processus d'assurance de la qualité en respectant les normes et procédures définies par les protocoles d'intervention clinique ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un besoin de combler un des postes de premiers répondants ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que la municipalité nomme Madame Johanne Morin au poste de premier répondant en date du 19 juin 2018.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. Travaux publics**

**2018 -0117**

### **8.1 Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc – Demande de paiement**

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction inc. a présenté une demande de paiement de la retenue spéciale pour la thermopompe (25 000 \$) et de l'ajustement du bordereau civil au réel (1 868.90 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que la firme Jean Damecour, architecte, en charge de la surveillance des travaux a recommandé une retenue spéciale de 10 000\$ pour le problème d'infiltration d'eau ;

**CONSIDÉRANT** la municipalité a imposé une retenue additionnelle de 15 000\$ pour couvrir les préjudices et inconvénients importants subis par la municipalité comprenant entre autres la perte de jouissance du garage municipal et de la salle communautaire suite aux problèmes persistants de l'alarme incendie, d'infiltration d'eau, de chauffage et de contrôle, et ce, depuis la réception provisoire du garage municipal le 21 août 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu que le conseil autorise le paiement à Groupe Laverdure Construction inc. d'un montant de 26 868.90 \$ plus les taxes applicables (30 892.52 \$ taxes incluses).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018 -0118

**8.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – Projet AIRRL 2016-228**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**CONSIDÉRANT** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que le conseil de la Municipalité d'Arundel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles (AIRRL 2016-228), confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Monsieur le conseiller Jonathan Morgan quitte la séance.**

2018 -0119

#### **8.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Projet RIRL 2017-636**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT** que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Laurentides a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**CONSIDÉRANT** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil de la Municipalité d'Arundel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles (RIRL 2017-636), confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Monsieur le conseiller Jonathan Morgan réintègre la séance.**

**8.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Projet RIRL 2017-637**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**CONSIDÉRANT** que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Laurentides a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

**CONSIDÉRANT** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que le conseil de la Municipalité d'Arundel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles (RIRL 2017-637), confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Urbanisme et hygiène du milieu**

**9.1 PIIA – 1, chemin de Barkmere – 1894-75-6235 – Construction d'un garage et revêtement extérieur de la résidence principale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA a été présentée pour la propriété située au 1, chemin de Barkmere et qui est identifiée par le matricule 1894-75-6235 et vise la construction d'un garage et le revêtement extérieur de la résidence principale ;

**CONSIDÉRANT** que la demande des propriétaires est assujettie aux critères du *Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction du garage détaché respecte toutes les dispositions des règlements d'urbanismes ;

**CONSIDÉRANT** que le garage possédera le même style architectural que celui de la résidence soit : revêtement extérieur en clin de bois de la même couleur gris-vert (Taiga) avec cadrage blanc, toit en tôle couleur charcoal, fenêtre blanche et porte rouge grange ;

**CONSIDÉRANT** que l'architecture projetée respecte tous les critères du *Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale* ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que le conseil accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA pour la propriété située au 1, chemin de Barkmere et qui est identifiée par le matricule 1894-75-6235 et vise la construction d'un garage et le revêtement extérieur de la résidence principale.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-0122

#### **9.2 Appui à la MRC des Laurentides relativement à son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2018.04.7455 adoptée par la MRC des Laurentides pour le dépôt d'un mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;

**CONSIDÉRANT** que les piliers du développement économique de la MRC sont l'industrie touristique et la villégiature ;

**CONSIDÉRANT** que les terres publiques visées par le PAFIO présenté par le MFFP représentent plus du cinquième de la superficie du territoire de la MRC des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT** la proximité des terres publiques par rapport aux territoires municipalisés ;

**CONSIDÉRANT** que les interventions forestières sur les terres publiques ont des impacts directs sur les communautés et sur l'environnement naturel et visuel du territoire, sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens et sur les infrastructures routières municipales ;

**CONSIDÉRANT** la problématique majeure soulevée par plusieurs municipalités de la MRC relativement aux impacts environnementaux et financiers du transport forestier sur les infrastructures locales ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité interne de la MRC des Laurentides pour l'analyse concernant les chemins à double vocation et sur les impacts du transport forestier sur les chemins locaux ;

**CONSIDÉRANT** l'expertise développée par la MRC des Laurentides en matière d'aménagement durable de la forêt dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales ;

**CONSIDÉRANT** les constats observés sur les terres publiques par la MRC des Laurentides, au cours des dernières années, quant au respect des saines pratiques d'aménagement forestier environnementales et au niveau de l'encadrement des différentes interventions par le MFFP ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel veut qu'ils soient favorisés sur les terres du domaine de l'État le développement et l'utilisation optimale des diverses ressources de la forêt dans le cadre d'une exploitation durable, en respect avec les attentes et les besoins de la communauté ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu :

**QUE** la Municipalité d'Arundel appuie la MRC des Laurentides dans le cadre du dépôt auprès des instances gouvernementales de son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (2018-2023) ;

#### **ET**

**QUE** cette résolution soit transmise aux directions régionales du MFFP, du MTMDET et du MDDLCC, aux ministres de ces ministères, à la ministre déléguée de la région des Laurentides, ainsi qu'aux députés d'Argenteuil, Bertrand et de Labelle.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10. Loisirs et culture**

2018-0123

#### **10.1 Programme d'aide financière – Camp de jour – Été 2018 – Matricule 2095-49-8499**

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire du matricule 2095-49-8499 a présenté une demande d'aide dans le cadre du programme d'aide financière – Camp de jour – Été 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que cette demande d'aide répond à certains critères établis par la municipalité et que des adaptations sont requises afin de favoriser l'accès au programme d'aide financière ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Bates

Et résolu que le conseil autorise le propriétaire du matricule 2095-49-8499 a présenté une demande d'aide financière au programme Camp de jour – Été 2018 et autorise le versement de 50 % de l'aide financière prévue, sous présentation des preuves justificatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-0124**

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan et résolu que la séance soit levée à 21h42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Pascale Blais, LL.B., B.A.  
Mairesse

---

France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale